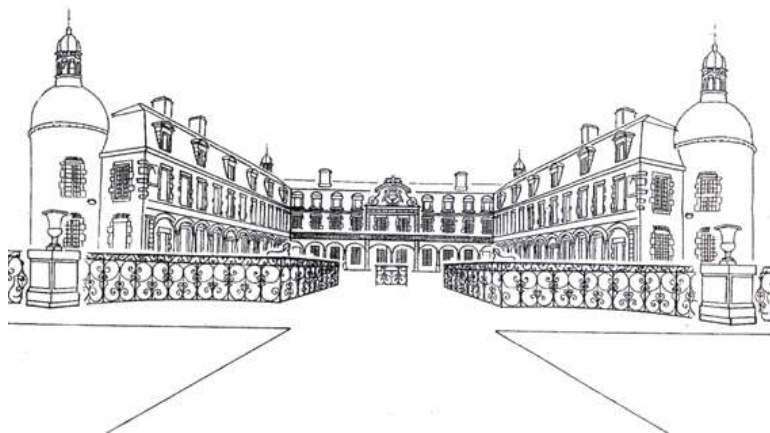




Actes de la journée d'étude

## "L'habitat rural en Bresse"

23 novembre 2002



Château - 71270 Pierre-de-Bresse  
Tél : 03 85 76 27 16 / Fax : 03 85 72 84 33  
E-mail : [ecomusee.de.la.bresse@wanadoo.fr](mailto:ecomusee.de.la.bresse@wanadoo.fr)

**Dans le cadre de son programme de recherches pluri-annuel sur le patrimoine bâti et son environnement, l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne a organisé le 23 novembre 2002 au château de Pierre-de-Bresse une journée d'étude sur le thème de l'habitat rural en Bresse. Cette journée a rassemblé chercheurs et acteurs. Elle a été l'occasion de réaliser un premier inventaire des connaissances et des interrogations sur le sujet. Elle constitue la première étape d'une réflexion qui doit se poursuivre par la mise en place d'un groupe de travail qui se réunira périodiquement.**

## **A. Le programme**

9h00 : Accueil des participants.

9h30 : Ouverture en présence de M. BIANCHI, sous-préfet de Louhans :

Michel DEBOST, Président de l'Ecomusée,

Dominique RIVIERE, Conservateur,

Annie BLETON-RUGET, Université de Bourgogne, Présidente du Conseil scientifique.

### **Etudier, connaître, protéger le patrimoine rural.**

10h00 : Claude ROYER, C.N.R.S, Centre d'ethnologie française

Le corpus de l'architecture rurale française du Musée national des arts et traditions populaires. Historique et bilan.

10h30 : Paul DELSALLE, Université de Franche-Comté.

Les sources de l'histoire du bâti rural.

11h00 : D.R.A.C. de Bourgogne : Conservation régionale des monuments historiques

Anne-Véronique SAUTAI-DOSSIN : Conserver l'habitat ancien en place

### **Transférer des maisons traditionnelles : pourquoi ?**

14h00 : Pierre BOURGIN, Musée des maisons comtoises

Georges BERTHEAU, Ecomusée du Val de Saône

Dominique RIVIERE, Ecomusée de la Bresse bourguignonne

### **Restaurer, adapter sans défigurer**

15h00 : Michel BOUILLOT, Maisons Paysannes de France

### **Construire aujourd'hui en Bresse**

15h30 : Jacques GARNIER, C.A.U.E de Saône-et-Loire

Nicole SINGIER, C.A.U.E de l'Ain

16h30 : Isac CHIVA, Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, ancien président du Conseil du patrimoine ethnologique.

Conclusion de la journée.

17h00 : clôture.

## **B. Compte rendu de la journée**

Ce compte-rendu des travaux de la journée d'étude retient de manière synthétisée la teneur des interventions. Les propos qui ont été repris sont une contribution au travail de réflexion sur l'habitat rural et à la collecte d'information sur la manière de l'étudier, de le protéger, de le moderniser.

### **Ouverture**

**Michel DEBOST, président de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne,**

*Il accueille les personnalités invitées, les chercheurs et tous les participants, en soulignant l'importance de l'initiative à un moment où l'association, et l'établissement sont dans une phase de développement important de leurs activités.*

Il rappelle que le projet s'inscrit dans un cadre nouveau : un dispositif de partenariat entre l'Ecomusée, l'Etat et le Conseil général, défini dans une convention triennale d'objectif et de financement. Il souligne que la DRAC, présente au cours de cette journée d'étude en la personne de Madame Sautai-Dossin, a été un des maîtres d'œuvre de cette convention, et il salue le Conseil général, troisième partenaire de la convention. Une convention qui assure pour les années à venir une stabilité dans le développement des travaux, une stabilité propre à permettre l'engagement d'investissements scientifiques. Il remercie Monsieur Bianchi sous-préfet de Louhans de la part qu'il a prise à la réussite de cette entreprise.

Il situe cette journée comme une nouvelle contribution aux missions d'animation et de développement culturel, autour de la conservation et de la valorisation du patrimoine de la Bresse, qui sont celles de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne. Il souligne aussi, qu'à travers ses activités de muséographie, ses expositions temporaires et ses travaux scientifiques, l'Ecomusée a toujours essayé de rendre compte le plus possible des résultats de ses efforts à son environnement, à la population, aux bressans et à l'ensemble des chercheurs ; comme en témoigne, pour la troisième année consécutive, cette manifestation scientifique de l'automne. Celle-ci fait suite à la réunion, en 2000, d'un conseil scientifique élargi qui avait permis de poser quelques pierres et de réfléchir à l'état du travail fait à l'Ecomusée sur le plan scientifique, et à une journée d'étude consacrée, en 2001, aux frontières culturelles en Bresse.

Il précise enfin que ces travaux s'inscrivent aussi dans une démarche désormais bien connue localement : la participation de l'Ecomusée au développement local. Ce dernier est représenté dans les instances qui se mettent en place progressivement dans le cadre du pays : 3 membres de son conseil d'administration sont présents dans le Conseil de développement du pays et le CA de ce conseil a pour vice-président Dominique Rivière. Le travail de l'Ecomusée qui s'inscrit dans la durée et qui déjà a une antériorité importante, peut aujourd'hui contribuer au développement présent et futur de la Bresse bourguignonne.

**Dominique RIVIERE, conservateur de l'Ecomusée,**

salue tout particulièrement la présence de ses collègues d'autres musées : G. Bertheau et P. Bourgin, de l'Ecomusée du Val de Saône et du musée des Maisons comtoises. Paul Jay, ex-conservateur du Musée Niepce ; celle de C. Royer qui a organisé dans les années 1970 des stages en Bresse avec ses étudiants de l'université de Besançon sur l'architecture rurale ; le

représentant de la DDE pour l'arrondissement de Chalon-sur-Saône, administration avec laquelle a été rédigé un document intitulé « Comment bâtir en Bresse » ; Michel Bouillot, représentant de *Maisons paysannes de France* pour la Saône-et-Loire ; Monsieur Bertrand représentant de *Maisons paysannes de France* pour le département l'Ain ; les architectes des CAUE de Saône-et-Loire et de l'Ain, Jacques Garnier et Nicole Singier.

Il dit aussi tout le plaisir et le grand honneur pour l'Ecomusée d'accueillir, pour la deuxième fois, Isac Chiva, père fondateur de l'ethnographie française contemporaine et qui a été président du Conseil du patrimoine ethnologique pendant de nombreuses années. En rappelant que c'est à ce Conseil du patrimoine ethnologique que l'Ecomusée proposait des projets de recherches en réponse aux appels d'offres nationaux comme sur « Les frontières culturelles », et qu'Isac Chiva avait la lourde charge à la tête de ce Conseil du patrimoine ethnologique de décider quel établissement de recherche, voire quels musées ou écomusées de France pourraient conduire de telles recherches.

Ce rappel est l'occasion de présenter à l'assemblée l'ouvrage *Pays et frontières culturelles en Bresse* dont la sortie coïncide avec la journée d'étude. C'est le produit d'un travail de 10 ans de recherches sur le thème des frontières culturelles, thème initié par la mission du patrimoine ethnologique, et d'une publication de l'essentiel des interventions de la journée d'étude de l'année précédente. Dominique Rivière présente l'ouvrage en hommage à deux membres fondateurs de l'Ecomusée, aujourd'hui disparus : Marcel Pacaut, historien, professeur à l'université Lyon2, créateur de l'Institut des Sciences Politiques de Lyon et vice-président de l'Ecomusée et André Juillard, principal du collège, maire et conseil général de Saint-Martin-en-Bresse, trésorier de l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne depuis la fondation.

Il lance, avec l'ouverture de cette journée d'étude, une nouvelle période d'études et de réalisations muséographiques pour l'établissement. Cette dernière est consacrée à un thème défini largement « Habiter des lieux dans un pays ». Thème inscrit dans la convention tripartite et soutenue par le Conseil régional de Bourgogne, autre partenaire indéfectible de l'Ecomusée depuis plus de 20 ans. Conseil régional représenté en la personne d'Alain Cordier, membre du conseil d'administration de l'Ecomusée, président de la Société les amis des arts de l'arrondissement de Louhans et défenseur actif du patrimoine bressan.

Le choix de cette thématique « Habiter des lieux dans un pays », est pour l'Ecomusée la poursuite d'une entreprise qui a été conduite depuis sa création.

C'est aussi l'exploitation d'un savoir-faire déjà mis en œuvre depuis de nombreuses années : prendre en compte le territoire de la Bresse bourguignonne, ses spécificités, ses diversités ; associer un travail scientifique de collecte de renseignements et d'objets à un souci de valorisation des résultats par des expositions et des publications ; produire des travaux destinés à un double public : celui des spécialistes et celui de tous les usagers de l'Ecomusée.

Fidèle à sa conception de musée de société et d'ethnologie, l'Ecomusée n'entend pas se limiter à la collecte et à l'étude du patrimoine rural et artisanal du XIXe et de la première moitié du XXe siècle, il a aussi mesuré la nécessité de travailler sur des analyses contemporaines, sur les questions sociales que posent aujourd'hui l'habitat rural. Dans une même démarche, il entend collecter les traces de sociétés anciennes et les témoignages de la vie quotidienne d'aujourd'hui, dans un souci de travailler sur la culture matérielle, son environnement, son contexte, sur ses données immatérielles également.

Les objectifs, que la journée d'étude entend expliciter, sont multiples. Faire un inventaire de la situation sur le territoire de la Bresse bourguignonne, mesurer les spécificités locales des manières d'habiter - celle de l'habitat dispersé - marquées par des contraintes anciennes, répertorier les réponses locales à ce problème de l'habitat. Sauvegarder les éléments essentiels de ce patrimoine bâti à travers notamment l'ouverture des études sur le patrimoine artisanal et

industriel, l'analyse du redéploiement de l'habitat contemporain, celle de l'habitat ancien traditionnel et sa réhabilitation.

La question de l'habitat ancien et de sa réhabilitation est celle qui sera la plus présente dans les travaux de l'Ecomusée dans les années à venir. Cet habitat ancien a déjà fait l'objet d'un certain nombre d'études qu'il faut réactiver au moment où la question de son classement, et de sa réhabilitation se pose avec de plus en plus d'urgence, compte tenu notamment des coûts importants que ça représente. Outre la nécessaire sauvegarde, les exigences de valorisation de cet habitat s'imposent. Elles inspirent depuis une dizaine d'années un projet portant sur l'ensemble de la Bresse bourguignonne et qui peut bénéficier des savoir-faire en matière de transfert.

**Annie BLETON-RUGET, présidente du conseil scientifique.**

*C'est à ce titre qu'elle précise l'esprit de ce nouveau chantier d'étude et de travail que l'Ecomusée a inscrit à son programme culturel et scientifique.*

La présence d'Isac Chiva est l'occasion de rappeler le rôle qu'il a pu jouer dans la définition d'une nouvelle politique pour le patrimoine culturel rural, politique dans laquelle l'étude et la conservation de l'habitat rural entre de plein droit.

En 1994, Isac Chiva avait rédigé pour le ministre de la Culture et de la Communication d'alors, Jacques Toubon, un gros rapport dans lequel il appelait à une meilleure reconnaissance et sauvegarde du patrimoine culturel rural et à un élargissement de celui-ci. Il concluait son rapport en soulignant que ce patrimoine culturel rural était un des éléments majeurs de la politique d'aménagement du territoire. Le projet de l'Ecomusée se situe tout à fait dans la lignée de ces préoccupations, exprimées il y a déjà maintenant près d'une dizaine d'années, et en prend le relais.

Du point de vue du conseil scientifique de l'Ecomusée, cette journée est destinée à rappeler que l'habitat rural qui en est le thème, se situe dans un cadre plus large défini comme celui du patrimoine bâti et de son environnement.

Un patrimoine bâti qui peut se décliner de manière multiple. A travers ses formes architecturales et ses usages : l'église, le château, la ferme, l'atelier, la maison de bourg et tout le petit patrimoine rural, lavoir, « vouilleau », que les Bressans connaissent bien. Un patrimoine que l'on doit appréhender à travers ses fonctionnalités et les usages sociaux qui ont pu être les siens, et dont on sait qu'ils imposent des réaménagements constants. Un patrimoine qu'il faut saisir dans son environnement, environnement agricole ou environnement paysager, indissociables des dispositifs architecturaux

Cette approche large du patrimoine bâti et de son environnement n'est pas le seul fruit des préoccupations de l'Ecomusée, elle est aussi l'écho des préoccupations des représentants des associations, des élus, ou de la population elle-même. Les membres du conseil d'administration comme l'équipe permanente de l'Ecomusée ont, dans le cadre des commissions du Conseil du développement du pays, pu constater combien cette préoccupation revenait de manière forte. Ce projet que l'Ecomusée porte est un projet qui renvoie à des préoccupations contemporaines et qui peut être un projet fédérateur au sein du pays.

Dans un tel cadrage, le travail engagé sur l'habitat rural doit tout à la fois mobiliser le savoir déjà disponible : celui des ethnologues, des historiens, ainsi que des géographes ; s'appuyer sur la connaissance des procédures de sauvegarde, de conservation, de protection ; contribuer à la réflexion sur les adaptations et les réaménagements contemporains. Il doit aussi être mis à

la disposition du plus grand nombre et doit contribuer à l'aménagement du territoire et à la valorisation touristique du pays de la Bresse bourguignonne.

**Monsieur BIANCHI, sous-préfet de Louhans**

Monsieur le sous-préfet remercie l'Ecomusée de son invitation, en soulignant le plaisir qu'il a toujours à se rendre à l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne. Il avait, en 2001, alors qu'il venait de prendre ses fonctions, assisté à la journée « Pays et frontières culturelles en Bresse », qui avait été pour lui un moment important de sa découverte de l'arrondissement de Louhans et de la Bresse en général.

Il se fait aussi l'écho de l'importance du thème de l'étude, au moment où s'engage l'aventure de la construction du pays de la Bresse bourguignonne et rappelle la présence dans l'assistance de ceux qui travaillent sur ce sujet dans le cadre des commissions du conseil de développement du pays (Madame Bleton-Ruget, M. Rivière et M. Cordier conseiller régional).

En ce qui concerne le pays de la Bresse bourguignonne, le patrimoine à sauvegarder, est important (fermes à pans de bois, moulins, tuileries). Cette sauvegarde nécessite un travail d'inventaire mais aussi un travail de formation des hommes, comme celle des artisans qui doivent être capables d'assurer. Sauvegarder un patrimoine, c'est naturellement s'intéresser de près également à l'environnement. L'axe dans lequel nous travaillons, souligne le sous-préfet, au niveau du conseil de développement du pays de la Bresse bourguignonne s'intitule « préserver l'environnement et le patrimoine ».

La valorisation touristique de ce patrimoine est effectivement un outil de développement. L'entrée en Bresse, par l'autoroute l'A39, ou par Tournus qui est un petit peu la porte d'entrée du pays de la Bresse bourguignonne, pourrait être accompagnée par des itinéraires balisés du patrimoine, comme il en existe, pour découvrir les richesses de la Bresse bourguignonne.

En saluant, la présence de Michel Borca de la DDE, monsieur le sous-préfet souligne aussi que l'ambition n'est pas seulement de faire de la Bresse bourguignonne un territoire à vocation touristique, mais également un territoire, un lieu de vie où des gens s'installent et où l'habitat rural doit s'adapter, se modifier, se moderniser. Il faut à la fois préserver tout ce qui est richesse architecturale et patrimoine, mais il faut aussi penser à accueillir des personnes qui souhaitent travailler en Bresse, y vivre, s'y installer ; ce qui veut dire la présence de logements en nombre suffisant.

## **Interventions**

**CLAUDE ROYER, ethnologue, C.N.R.S.**

*L'intervention porte sur le corpus de l'architecture rurale, publié par le Musée National des Arts et Traditions Populaires, l'historique et le bilan.*

C'est une opération qui est ancienne, qui a été mise en œuvre pendant la Seconde Guerre mondiale. Pour la situer, il faut rappeler que les enquêtes nationales comme les traités d'architecture rurale sont très anciens, mais que les études sur l'habitat et l'architecture portant sur l'ensemble du territoire sont relativement récentes. C'est à la fin du XIXe siècle que la première grande enquête nationale est faite, inspirée par des préoccupations hygiénistes et aussi préoccupations scientifiques : il s'agit de l'enquête sur l'habitat de De Foville. Dans

la foulée, au début du XXe siècle, avec la géographie humaine naissante, l'intérêt pour l'architecture rurale se renforce. C'est à ce moment que l'on peut estimer que l'architecture rurale devient un objet scientifique. En 1920 paraît un travail qui est une sorte de travail fondateur : l'article d'Albert Demangeon intitulé *L'habitation rurale en France* qui offre une classification des principaux types d'habitat. L'approche est morphologique et le cadre offert reste tardivement prégnant : encore aujourd'hui tout le monde parle de maisons bloc à terre, à cour ouverte, à cour fermée, etc...

Les géographes ne sont pas les seuls à s'intéresser à l'habitat dans l'entre-deux-guerres. Les linguistes comme Albert Dauzat examinent la lexicographie pour comprendre les différentes parties constitutives d'une maison. Leroi-Gourhan s'intéresse à l'architecture vernaculaire dans son travail sur les techniques. Marc Bloch fait une communication au premier congrès international de Folklore en 1938, dans la commission intitulée « Types de maisons et structures sociales ». Le Corbusier lui-même s'intéresse beaucoup à l'architecture vernaculaire dans des pays lointains certes, mais aussi en France.

C'est dans ce contexte, déjà favorable à l'étude de l'habitat rural, que naît en 1941, le projet d'une grande enquête nationale sur l'architecture rurale, désignée sous le code EAR1425 (Enquête d'Architecture Rurale, 1425, code qui correspond à un niveau d'ordre dans l'administration des chantiers intellectuels créée pendant la guerre).

L'enquête s'est déroulée entre 1942 et 1946, sous la direction et l'initiative de Georges-Henri Rivière, fondateur du Musée des ATP, et de Pierre Duchâtre. Si la recherche était à caractère scientifique, l'optique était celle d'une reconstruction. La préoccupation avait commencé à se manifester après 14-18 et les destructions qui ont continué entre 42-44, ont contribué à encourager l'initiative.

Les opérations d'enquêtes ont été menées par des architectes, formés en quelques semaines à l'enquête ethnographique. Le principe de base était celui d'une enquête nationale. Il s'agissait de recueillir des données comparables, susceptibles d'être utilisées dans une analyse générale. Le plan de travail, pour recueillir les données, répondait à des règles bien définies et les résultats des enquêtes ont donné lieu à la réalisation par chaque architecte-enquêteur d'une monographie.

Le plan, qui était toujours le même, comprenait une description très précise de la situation de la maison dans son environnement, dans son territoire une analyse de l'organisation intérieure des volumes ; des informations sur les pratiques et sur les opinions des occupants. Au total une dizaine de pages, parfois cinquante en fonction du nombre de bâtiments et selon la richesse des informations collectées.

Chaque monographie se présente comme une description établie à 3 niveaux. Le niveau de l'observation objective concrète : description des murs (« double parements remplis de terre » etc)..., description des sols, de toute l'architecture et des matériaux. Le niveau du point de vue des occupants : les propriétaires, les locataires, les fermiers, les domestiques, sur la maison et sur l'acte d'habiter dans cette maison. Celui de l'enquêteur qui explique pourquoi il a choisi cette maison particulière. Même la problématique utilisée est aujourd'hui dépassée, mais cette rigueur d'enquête donne à ce travail monumental toute sa valeur scientifique.

L'enquête a aussi fourni une deuxième série de documents réalisés par les architectes enquêteurs, ce sont des relevés architecturaux. Tous les relevés nécessaires pour comprendre une maison ont été faits avec la plus grande minutie. Plan de situation, plan de masse, plan cadastral, plan de chaque bâtiment, de chaque niveau des bâtiments, élévation des bâtiments, coupes aux endroits utiles pour leur compréhension, relevés de détails architecturaux, cheminées, souches de cheminées ; etc... Ces recueils qui vont de 4 à 5 feuilles, parfois plusieurs dizaines pour les grosses monographies et les « monuments » particulièrement importants.

L'enquête encore un troisième élément collecté ou réalisé : des photographies, qui datent du point de vue technique, mais qui sont encore pour l'essentiel tout à fait utilisables et intéressantes. S'ajoute à cela un journal de route, auquel chaque enquêteur était tenu et dans lequel il notait toutes les conditions de l'enquête, réflexions personnelles, etc... Si certains de ces journaux de route sont de simples recueils de notations, d'autres sont d'une grande richesse et sont des œuvres véritables.

*L'exposé se poursuit par la présentation de 3 monographies.* Les documents conservés au Musée national des Arts et des Traditions Populaires, comportent un texte concernant une maison et des relevés d'architecture. Elles sont issues d'une publication récente de l'auteur portant sur la Champagne-Ardenne.

L'objectif de cette enquête était de saisir les variations régionales de l'architecture rurale : les invariants et les spécificités. En dépit du plan d'enquête les enquêteurs jouissaient d'une grande liberté pour choisir les spécimens. Chacun a ainsi privilégié tel ou tel aspect de l'habitat en fonction de ses choix ; tantôt l'archaïsme (une maison du XVIII<sup>e</sup> siècle couverte en chaume), tantôt l'intérêt historique (les multiples transformations), ou encore l'intérêt esthétique. De sorte que l'homogénéité des données collectives n'est pas parfaite.

D'autres contraintes ont aussi limité l'enquête. Pendant la guerre et l'Occupation toutes les régions n'étaient pas faciles d'accès, ainsi les départements pyrénéens quasiment n'ont pas été enquêtés. Assez vite on s'est aussi aperçu que l'étude du bâti pouvait être enrichie par le choix d'autres unités d'observations que la maison, à savoir le village, c'est à dire le groupement de maison. Un certain nombre d'enquêtes ont été réalisées sur des villages, en particulier en Alsace, mais elles sont peu nombreuses. C'est l'un des reproches que l'on peut faire au corpus, de considérer la maison en elle-même sans aller plus loin dans son rapport avec son environnement bâti.

Au total, 1660 monographies ont été réalisées, archivées au Musée national des Arts et Traditions Populaires. Il s'agit d'une somme considérable de données recueillies avant les grands bouleversements qui ont affecté l'agriculture française. Sans prétendre qu'elle était restée immuable depuis Virgile et en rappelant que l'ordre éternel des champs n'est qu'un mythe, il faut rappeler qu'un bouleversement complet de l'agriculture est intervenu à partir des années 50. Les architectes-enquêteurs ont pu recueillir, avant ces bouleversements, qui ont introduit la motorisation, les produits chimiques, les engrais, les derniers feux de la société « traditionnelle » ; traditionnelle, au sens où l'entendent les ethnologues, ce qui ne signifie pas non immuable et figée, mais organisée selon les règles de la transmission orale et mémorielle.

C'est une sorte de « monument » resté quasiment inexploité pendant de très longues années, c'est-à-dire pratiquement 25 ans. La seule exploitation qui en a été faite en son temps est un article de Georges-Henri Rivière, l'initiateur, sur « l'esthétisme de la maison rurale » et un article de synthèse provisoire fait par Charles Parain sur la maison vigneronne.

*Isac Chiva souligne tout l'intérêt du colloque organisé au Musée des ATP en mars 2003, du Folklore à l'ethnologie, qui reprendra sur ces questions touchant à l'habitat rural et aux chantiers intellectuels.*

*La deuxième partie de l'intervention de Claude Royer concerne le corpus de l'architecture rurale.*

A partir de 68, le musée des ATP se déplace au bois de Boulogne, une nouvelle équipe se met en place avec Jean Cuisenier. Le problème de la mise en valeur des fonds archivistiques du musée des ATP se pose assez vite, y compris celui des 1660 monographies qui représentent un certain nombre de mètres linéaires de documents. Très vite il se révèle impossible de publier les textes en l'état, alors qu'il y a des lacunes immenses. Il a donc fallu refondre le



tout. Reprendre les anciennes monographies, les actualiser, les vérifier, faire un choix, et refaire l'enquête pour établir un nouveau corpus.

Pour réaliser cette nouvelle grande enquête et ce corpus, des nouvelles enquêtes ont été lancées régions par régions, en prenant comme base, l'atlas linguistique et ethnographique. On a établi ainsi pour chaque région, 30 à 40 monographies où l'on retrouve soit la totalité des monographies d'origine, soit quelques-unes ou une partie seulement. Ainsi pour la Franche-Comté, 4 ou 5 monographies sur une quarantaine, ont été abandonnées. Quelques monographies ont été ajoutées, par exemple pour la Bresse (Frangy-en-Bresse), où il n'y avait pas de monographies sauf une sur Sornay, même si elles n'ont pas été intégrées dans le volume sur la Bourgogne (ces monographies sont archivées au musée des ATP).

Au total il s'agit d'un corpus sur échantillons raisonnés : un corpus des genres, des types, des sous-types et des variantes. La distinction des genres et des types se justifie par le fait que les genres - qui correspondent aux différences discernées et exprimées par la population - renvoient à la typologie indigène. En Champagne, « la maison de craie » ou maison champenoise, désigne une maison en pan de bois, alors que celle des Ardennes qui est aussi champenoise que les autres est en pierres.

Claude Royer présente l'ouvrage qu'il a réalisé dans ce cadre sur la Champagne-Ardenne. Il précise qu'il n'est pas un recueil de recettes techniques, pas une encyclopédie, pas un recueil d'architecture, mais un corpus des genres et des types appuyés sur une vision ethno-historique de l'habitat.

Il fait enfin le bilan critique de cette entreprise, en évoquant l'article de Florence Colin-Goguel « Typologie du bâti en milieu rural », paru dans le numéro de décembre 1979 de la revue *Monuments historiques*. En soulignant pour corriger un jugement qu'il juge trop négatif que si l'étude du groupement manque parfois, la maison n'est pas étudiée sans tenir compte de son environnement. Par contre l'absence de l'habitat ouvrier en milieu rural est quasi complète. Enfin on peut regretter l'absence, à de rares exceptions près, de toute étude soulevée par l'adaptation de l'architecture rurale aux besoins du monde contemporain.

En conclusion, on peut dire que le Corpus est un outil parmi d'autres, avec les études de l'Inventaire, certaines études ou monographies de cantons, des études d'instituteurs qui peut servir à la protection et à la sauvegarde de l'architecture traditionnelle.

### **PAUL DELSALLE, historien**

*L'intervention porte sur les sources, notamment sur les archives qui peuvent permettre de connaître l'habitat rural à des époques anciennes et sur leur interprétation. Il s'agit d'un inventaire à partir d'un travail sur des maisons de Franche-Comté au XVIe et XVIIe siècles, dans la période qui précède la guerre de Trente ans.*

Différents types de documents sont répertoriés

- Les dénombrements des seigneuries, que l'on peut trouver sous différentes appellations : reprises de seigneuries, terriers, rentiers, etc... Ce sont des documents toujours très précis, mais les informations concernant les maisons sont toujours du même type, et très restreintes. Exemple dans un terrier de la seigneurie de Quingey dans la vallée de la Loue, portant sur une maison appartenant à Jean Gillet, « lui et sa femme possèdent une grange, cuisine, establirie avec les curtiles et héritage ». Les termes que l'on trouve sur ce type de documents sont toujours très brefs : « maison contenant char et grange », « maison garnie de char et de grange », « maison contenant 3 reins de maisons », [ce sont des travées de maison]. « Trois maisons ; à savoir 2 cheminées de pierre et une grange » : ici information très précise, la cheminée est en fait une petite maison dans certaines parties de la Franche-Comté. Dans

d'autres terriers, ce sont les matériaux qui sont présentés, très brièvement. : « maison de bois », « maison de murs et de bois », « maison de pierres et de bois », « maison de bois et de pierres » ; « maison a 3 reins garnie de voleries devant et derrière les pignons de pierre », là, figurent quelques précisions sur la structure d'habitation. Les mentions sont parfois un peu plus précises, dans certains terriers on trouve les indications sur les maisons qui sont en ruines ou qui sont en reconstruction.

Dans les rentiers, les informations sont parfois plus précises, exemple ici du côté de Villersexel dans l'actuelle Haute Saône, on rencontre une maison devant laquelle il y a « 2 cheminées de pierres » : on comprend quand on sait que le terme « cheminée » équivalait à une petite maison.

Parfois les terriers ou les rentiers précisent un élément particulier de la maison. Ici, à Perouse la famille Campioner possède une « voûte et maisonement dessus issel », ce qui fait donc mention d'une cave probablement.

Autre type de documents : les reconnaissances. Dans les reconnaissances, les tenanciers déclarent et reconnaissent occuper une maison et devoir à tel ou tel seigneur un impôt. Les biens de chaque personne sont présentés dans ces reconnaissances, d'abord les bâtiments puis les terres. Ainsi Pierre Bichet possède « un chasal » ou un « chasot », c'est une maison souvent médiocre. « Un chasal avec un curtil », avec une maison de pierre et de bois. Ou encore « un chasal à usage de labourier (pour le laboureur), fourni de char, de grange avec une cheminée de pierre, aisances devant et derrière » : les aisances sont les espaces qui sont devant et derrière la maison, attachés à elle mais semi-publics et que les voisins peuvent utiliser.

Il y a d'autres précisions que l'on peut dénicher dans les comptes, en particulier dans les comptes de seigneurie. Nicolas Pie, en 1629, possède une « maison tant de pierres que de bois, consistant en un char, une grange, une beuverie et des aisances ». Parfois ces comptes de seigneurie sont beaucoup plus précis, avec des mentions de travaux. Exemple d'une ferme dans un village, où l'on mentionne des « râteliers qui ont été faits pour les moutons mis en la grange », ou encore « 6000 et 500 ansels » [qui sont les tuiles de bois] par eux et fournis par la teulière qui ont été employés à recouvrir ici ». Une teulière, c'est à dire à une tuilerie. Quant au mot ansel qui est normalement la tuile de bois, mais on peut penser qu'on l'a utilisée pour la tuile d'argile. Ou encore une autre mention « 16000 clous clavant mis et employés à la couverture de la dite grange » etc...

Les comptes de confiscation, qui sont des comptes qui concernent les gens dont les biens ont été confisqués parce qu'ils ont commis un crime de lèse majesté, sont plus riches. Ainsi pour les gens de Pontarlier qui ont essayé de s'emparer du fort de Joux. On nous dit pour l'un d'eux « qu'il a aucun greniers [c'est à dire plusieurs] de sapins estant en sa cave », ce qui nous donne une précision sur les réserves de grains conservés dans la cave d'une maison.

Autre type de documents, encore, les rôles de taille. En Franche-Comté, c'est un impôt seigneurial. Dans celui d'Apremont, on nous dit qu'Antoine, fils de feu Jean Cadeau Leviese, a « le 5<sup>ème</sup> de la moitié d'une maison de bois où fait sa résidence ».

Des précisions plus détaillées encore dans des actes de concessions particulières. Ce sont des demandes et des réponses adressées à un souverain ou à un seigneur par des habitants. Exemple, une requête adressée par Christophe de Mongenet et sa femme Jeanne Chevalier pour obtenir le « bois nécessaire pour la reconstruction de leur maison ». Quant aux fours à

pain, ils ont donné lieu à énormément d'archives parce qu'au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècles, des gens demandent l'autorisation d'avoir un four banal dans leur maison.

Les actes notariés sont aussi toujours très utiles. On y peut trouver des informations, en particulier sur les maisons. Exemple d'une maison appartenant à Imbert Piequit, on nous dit qu'elle consiste « en une cuisine, une petite chambre (c'est souvent la salle) une petite chambre auprès d'issel, les estableries au long de la grange et de vers le vent, du côté du vent, avec la grange quai de 4 pour l'un ».

Pour terminer avec les documents écrits, il faut encore signaler les documents de justice que l'on oublie souvent lorsque l'on veut travailler sur l'habitat rural, mais on y trouve beaucoup de détails lorsqu'un crime y a été commis dans une maison et que l'une enquête y a été faite. Restent aussi les détails contenus dans des lettres de rémission. Ces lettres de rémission sont des lettres de pardon, accordé à des gens qui ont tué par inadvertance un voisin. Ici à Septfontaines, à côté d'Ornans, en 1623, on nous raconte ainsi l'événement « n'est-ce-toi la dite gisante, la femme qui est morte, en la même cuisine, ainsi, c'est à dire mais, au poêle il y avoit d'autres jeunes gens qui me voient ». Ce qui montre la présence dans cette maison d'une pièce qu'on appelle la cuisine et d'une autre qu'on appelle le « poêle », comme on en retrouve l'appellation encore aujourd'hui.

Restent enfin les documents iconographiques. Suit la présentation de quelques détails précieux dans des gravures et leur commentaire. Dans un ouvrage sur la Franche-Comté publié au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, il y a une très belle vue de la ville de Nozeroy et au bas de cette vue, un tout petit dessin qui représente le village de Miège. On peut penser que les maisons sont représentées de façon stéréotypée et symbolique, mais il existe ici des détails très troublants : des chiens assis sur les toitures. Comme Claude Royer pourrait le confirmer, on ne trouve jamais d'ouverture dans les toits des maisons comtoises à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. Pour l'époque considérée, les documents d'archives confirment leur existence et parlent de très nombreuses reprises de percement de lucarnes et de fenêtres dans les toitures. Ceci peut s'expliquer par une surpopulation que confirment les archives en montrant que lorsque l'on a affaire à des documents sur les villages, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup moins de maisons que de familles. Tiré d'un livre d'heure du XVI<sup>e</sup> siècle et représentant un mois de l'année, la tonte des moutons et en arrière plan un bâtiment, un autre document iconographique confirme l'existence d'une toiture est percée par une fenêtre : c'est encore un témoignage de cette occupation permanente des combles.

En conclusion, on peut constater que les sources pour les connaissances de l'habitat rural sont beaucoup plus variées qu'on ne le pense. Pour ces périodes anciennes, les mentions sont toujours très brèves : on n'a pratiquement jamais une page ou deux consacrées à une maison dans les actes notariés, contrairement à ce qui apparaît pour la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> ou pour le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Pour une maison bien précise, sa connaissance n'est possible que si elle existe encore et si on peut faire la jonction entre les informations tirées des premiers cadastres du XIX<sup>e</sup> siècle, les actes notariés du XVIII<sup>e</sup> et remonter jusqu'à cette maison qui subsisterait de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle.

Dernière remarque, la lecture des archives incite à beaucoup de prudence dans l'interprétation des termes rencontrés dans les documents. Même lorsqu'il s'agit de mots très simples, on a tendance à les interpréter en fonction des usages contemporains ; ainsi le terme de cheminée qui a plusieurs sens, et qui dans un document peut être employé dans 2 sens différents. On pourrait prendre aussi l'exemple du mot cour qui est employé dans 2 ou 3 sens différents ou encore du mot grange : il y a la grange qui est une maison et il y a aussi la grange qui est

l'endroit où l'on entrepose les chars, les chariots, la paille etc...

**ANNE-VERONIQUE SAUTAI-DOSSIN, conservation régionale des monuments historiques**, responsable pour le département de la Saône-et-Loire.

*L'intervention de Madame Sautai-Dossin fait le point sur des moyens législatifs qui permettent la protection des monuments historiques, depuis la loi du 31 décembre 1913 et la conservation du patrimoine bâti.*

Concernant l'organisation des services s'occupant du patrimoine en région, il existe au sein de la DRAC, à Dijon, 3 services : le service archéologie qui s'occupe de ce qui est en dessous du sol ; le service régional de l'inventaire actuellement chargé de l'étude de 2 cantons en Bresse : Saint-Martin-en-Bresse et Verdun-sur-le-Doubs, parallèlement à une grosse enquête en cours sur toute l'architecture rurale du parc régional du Morvan ; le service des monuments historiques.

Concernant la protection, il existe plusieurs types de protections : l'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ; le classement des monuments historiques.

La ZPPAUP ou Zone Patrimoine Protégé Architectural Urbain et Paysager et les secteurs sauvegardés concernent davantage les milieux urbains.

Relevant du Ministère, des aides à la conservation du patrimoine rural peuvent intervenir dans le cadre du PRNP : Patrimoine Rural Non Protégé. La Fondation du Patrimoine qui peut également apporter des aides pour la conservation.

Sur la protection « monuments historiques » : classement et inscription à l'inventaire supplémentaire.

- La demande de protection peut être faite par un propriétaire, une collectivité locale, une association, une instance scientifique ou l'administration, le service des monuments historiques ou l'inventaire peuvent également initier une demande de protection.

- L'instruction du dossier est menée, dans le cadre de la décentralisation, au sein de la DRAC, par la conservation régionale des monuments historiques. En Bourgogne, 3 personnes sont chargées de cette tâche : une qui s'occupe exclusivement de la Côte d'Or et Madame Pascale Demolin qui s'occupe de la Nièvre et de l'Yonne.

- La procédure est une fusée à 3 étages. Lorsqu'un dossier arrive, il est examiné par la délégation permanente (10 membres et présidée par le Directeur Régional) qui donne un avis. Il y a trois possibilités d'avis : l'avis favorable en vue de passage en CRPS, l'avis défavorable, ou bien un avis de demande de complément d'informations, le dossier revient de nouveau en délégation permanente. Deuxième étage : la CRPS, la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites, (qui remplace les COREPHAE depuis 1999). Elle est composée de 30 membres et présidée par le préfet de région. Ces 30 membres sont à la fois des membres de l'administration, des personnes qualifiées, des élus et des représentants d'association. Ils donnent également un avis. Celui-ci peut être favorable au titre des monuments historiques, favorable en vue du passage devant la commission supérieure des monuments historiques, lorsqu'il s'agit d'un édifice déjà inscrit ; ou soumis à un report pour compléments d'informations si le dossier est jugé incomplet ; ou encore défavorable. Depuis la décentralisation en 1983, c'est le préfet de région qui signe les arrêtés d'inscription à l'inventaire supplémentaire.

- Pour le classement, on retrouve la commission supérieure des monuments historiques, créée en 1837, et qui siège à Paris. Elle est composée de 40 membres et présidée par le directeur du patrimoine. Elle examine les demandes de classement et donne un avis, selon le même

schéma. Cette fois, c'est le Ministre qui signe l'arrêté de protection.

Il existe une procédure exceptionnelle, qui permet d'avoir une protection immédiate pour un an. C'est l'instance de classement. Elle est prise à l'initiative de la DRAC, mais par le Ministère et donc pendant un an, ipso facto, l'instance de classement est prononcée et le monument est protégé. Au terme d'un an, soit la protection tombe soit le Conseil d'Etat donne un avis.

*En réponse aux questions de la salle, Madame Sautai-Dossin apporte de plusieurs précisions*

- Concernant l'argumentaire du classement, il est aisé pour certains édifices comme des églises ou des châteaux, leur valeur intrinsèque étant présumée au point de vue de l'art ou de l'histoire. Par contre la faiblesse de la protection du patrimoine rural s'explique par l'absence d'études globales propres à justifier les choix. Elle estime que le patrimoine bressan est sous protégé mais que pour bien le protéger il faut initier un travail en commun, entre l'Ecomusée, les services de l'inventaire, l'université. C'est un travail de réflexion et de longue haleine, car il faut faire des choix et tout ne pourra pas être protégé.

*Isac Chiva rappelle qu'il a siégé pendant 12 ans à la première section des monuments historiques, aux côtés de M. Parent, auteur d'un rapport fondamental pour la protection de l'architecture rurale, et qu'il avait alors espéré que des mesures seraient prises dans le sens de sa protection.*

- S'agissant des ZPPAUP, il s'agit d'une démarche nouvelle, contractuelle, à l'initiative des collectivités territoriales : une commune, parfois plusieurs, un groupement de communes, et l'Etat. L'étude aboutit à un document de référence qui doit servir d'aide à la décision, notamment pour la gestion des permis de construire. Ce document de référence, établi au terme d'une enquête publique, sert à l'architecte des bâtiments de France. Il a une valeur légale. Cette étude de ZPPAUP passe pour avis devant la commission régionale du patrimoine et des sites, et après un circuit compliqué, intervient l'arrêté de création de ZPPAUP signé par le préfet de région. Le financement de cette étude est cofinancé à 50 % par la collectivité et 50% par l'Etat, via par le ministère de la Culture et de la Communication.

Dans ce dispositif, il existe des avantages fiscaux et des aides financières initiées par la direction départementale de l'équipement. Pour tout ce qui est protection et travaux, l'interlocuteur privilégié est l'architecte des bâtiments de France, dans le secteur de la Bresse c'est Monsieur Grange et le nouveau chef du service étant Monsieur Jacques Desvignes. Le permis de construire est soumis à la conservation régionale des monuments historiques, qui elle-même aura sollicité l'avis technique des architectes de bâtiments de France. Au terme de quatre mois, si l'administration n'a pas répondu, le projet est accordé.

- Concernant les financements : pour les édifices inscrits, il existe des subventions de l'Etat (entre 10 et 15 %). Le département de Saône-et-Loire est particulièrement généreux, tant pour les collectivités que pour les privés, puisqu'il verse une subvention qui va de 15 à 20 %. Quant au maître d'œuvre, il est d'usage de le choisir, dans une liste établie par le service départemental de l'architecture, parmi les architectes qui ont une qualification architecte du patrimoine.

- Pour les édifices classés, les contraintes sont plus fortes, mais il faut savoir que les édifices classés sont des édifices de caractère exceptionnel, d'intérêt national : c'est la définition retenue pour le classement. La maîtrise d'œuvre revient à l'architecte en chef territorialement compétent, la maîtrise d'ouvrage dans la plupart des cas est assurée par le propriétaire mais l'Etat assure encore des maîtrises d'ouvrage. L'Etat subventionne à 40 %, le département de Saône-et-Loire subventionne la moitié de la participation restant à la charge du propriétaire. Pour les bâtiments inscrits comme pour les classés, il y existe des avantages fiscaux : c'est à

dire la déduction des travaux à la charge du propriétaire hors subvention bien entendu.

- Autre mesure au titre du patrimoine rural non protégé. Il s'agit là d'une subvention, variable suivant le dossier adressé à la DRAC, et spécifiquement réservée au patrimoine rural non protégé. Autre forme de subvention, celle de la Fondation du Patrimoine, qui a une antenne à Dijon. Elle se fait au taux de 1 %, l'important est d'essayer d'avoir le label de la Fondation du Patrimoine qui permet d'obtenir des déductions fiscales. Tous les textes législatifs, avec leur référence, sont sur le site de la DRAC.

- Concernant le patrimoine bressan, il existe un rapport de Monsieur Frédéric Didier, architecte en chef, qui a fait une tournée en Bresse bourguignonne en 1998 dont on peut regretter qu'il soit resté lettre morte jusqu'à aujourd'hui ; le début, peut être, d'une nouvelle démarche en sa faveur.

### **Monsieur BORCARD, chef d'arrondissement de la DDE de Chalon-Louhans.**

Complète l'intervention de Madame Sautai-Dossin, en soulignant que lorsque les bâtiments sont inscrits ou classés, les conséquences sur le bâtiment se doublent de conséquences sur ce qui se passe autour. Autour de tels bâtiments, il existe une zone de protection d'un périmètre de 500 m depuis les 4 points du bâtiment, et à l'intérieur de ce périmètre un certain nombre de règles sont édictées. Les services de l'Équipement, dans le cadre des permis de construire, prennent en compte ces règles, mais les demandeurs de permis contestent souvent ces règles, obligeant l'administration à gérer l'interface entre le pétitionnaire et l'architecte des bâtiments de France. La sensibilisation à la protection du patrimoine permet d'éviter ces désagréments. Concernant plus particulièrement la Bresse, il existe des aspects spécifiques de la question : les habitats pour les jeunes, les habitats saisonniers, les habitats pour les personnes âgées. A partir de 2003, un nouveau « produit » d'opération d'amélioration de l'habitat spécifique à la revitalisation rurale sera mis en place.

#### *Dernière précisions de Madame Sautai-Dossin*

- Toujours concernant les ZPPAUP, le maire est chargé de l'application. La ZPPAUP se substitue aux POS. En Bourgogne il y a 3 secteurs sauvegardés : Autun, Chalon-sur-Saône et Tournus dont l'étude vient de commencer ; pour Les ZPPAUP : Saint-Gengoux, Uchon qui est en cours, et Donzy-le-Pertuis qui a échoué.

- Sur la protection elle-même, plus que cette dernière, ce sont les abords qui posent problème, notamment pour les petits édifices, comme les bornes ou les menhirs. Il faut une réflexion pour faire évoluer la loi. Si les élus se trouvent souvent confrontés à ce problème de protection, il est important qu'elle demeure de la compétence de l'État et que des règles globales s'y appliquent.

### **PIERRE BOURGIN, Musée des maisons comtoises**

*L'exposé porte sur l'expérience du transfert en Franche-Comté, les raisons d'un tel choix et les circonstances historiques de sa mise en place*

L'historique de ces transferts est évoqué, à travers le rappel de l'intérêt nouveau apparu dans l'entre-deux-guerres, pour l'habitat rural et les musées de terroir. Dans les années 37-39, la France accuse du retard sur les autres pays, comme la Norvège, où dès 1904 à Lillehammer est créé un musée de plein air. En France, il faut véritablement attendre les années 1980 pour en parler. Avec Marquèze, et Ungersheim, l'idée a fait son chemin.

En Franche-Comté la question est à l'ordre du jour dès les années 1950. L'abbé Garneret qui en est l'initiateur est allé en Allemagne et en particulier au Danemark en 1955. Il s'est intéressé à d'autres réalisations en Europe et il est un régionaliste convaincu. En 1960, il s'installe à la Citadelle de Besançon pour réaliser le musée comtois. Dès 1963, le projet d'un musée de plein air resurgit et son défenseur estime que « cette réalisation ne peut se faire que si elle repose sur une solide étude de l'architecture rurale », notamment celle issue des initiatives du chantier ER 1425. L'abbé Garneret travaille à ces études depuis 1936.

C'est en 1968 qu'une première maison est achetée. Elle reste en attente, conservée in situ, avant d'en rejoindre d'autres sur un site. Ouverte au public, elle a été visitée pendant huit ans avant d'être détruite par le feu.

Pour le Folklore comtois, le choix du transfert des édifices ruraux a été motivé par l'urgence d'étudier cette architecture, et d'en sauvegarder un échantillonnage, et par le souci éducatif de permettre au plus grand nombre sa connaissance. Pour ce faire, l'exemple des modèles européens a été suivi tout en connaissant le côté artificiel de cette formule du musée. L'époque n'était pas à la conservation active et à l'incitation à la conservation in situ, que les Ecomusées ont, en suite, facilité. Claude Royer a pour sa part participé à cette évolution dans la chaîne des musées des techniques et cultures comtoises. Certaines activités, notamment artisanales auraient pu davantage être maintenues, selon l'exemple japonais.

Cette nécessité du transfert a correspondu aux causes multiples de disparition des maisons rurales : le feu, l'incendie accidentel, par imprudence, voire volontaire ; la foudre, « le feu du ciel » ; le feu qui résulte de la fermentation des fourrages ; ou encore la guerre qui a fait aussi de nombreux dégâts dans cet habitat rural. Mais dans les années 1960, la cause principale est venue des transformations agricoles qui ont poussé les paysans à agrandir leur domaine et à moderniser leurs fermes, souvent sur les incitations des services agricoles. Les abandons de ferme y ont aussi contribué, ainsi que les impératifs d'urbanisme dans les villages : 2 édifices sur le site de Nancray proviennent d'un sauvetage, après une opération d'alignement, réalisé grâce à l'intervention de la DDA. Aujourd'hui, le rejet de l'habitat ancien qui a caractérisé les jeunes générations des années 1960 a cessé. La réflexion progresse autour du transfert de maisons traditionnelles ; et l'éducation au patrimoine a progressé chez les jeunes agriculteurs. Ainsi l'association Folklore comtois reste en contact avec l'organisme des foyers ruraux.

### **GEORGES BERTHEAU, président fondateur de l'Ecomusée du Val-de-Saône, géré aujourd'hui par l'Etang Rouge**

*L'intervention porte sur une expérience de même type et précise, diapositives à l'appui les méthodes employées.*

En Val-de-Saône, le bâti vernaculaire a été étudié à partir de recherches ethnologiques. Ce bâti, notamment à pan de bois, révèle un caractère bien marqué qui le différencie de celui de la Bresse voisine. Cette particularité et l'inquiétante progression des cas de destruction, ont plaidé en faveur d'une campagne de sauvetage.

Selon une première idée de conservation, cet habitat ancien devait être restauré, conservé en place où il demeurerait le témoin de coutumes, pratiques et techniques anciennes. Chaque site devenant un élément de musée, ou d'un conservatoire de plein air éclaté, compatible avec le concept écomusée.

Dans cette perspective, ce bâti a été inventorié et classé comme suit.

- La maison individuelle, destinée à devenir résidence principale ou secondaire après restauration. Pour contribuer à celle-ci l'Ecomusée a cherché à être reconnu comme expert, non sans difficultés étant donné les critères fantaisistes de rusticité choisis par les propriétaires

- Le bâti abandonné, voué à la ruine et au pillage qui provient des indivisions
- Le bâti ruiné inclus dans l'emprise d'un projet d'urbanisme
- Le bâtiment à vocation agricole devenu obsolète et entravant l'extension de l'exploitation ;
- La vieille maison conservée provisoirement à proximité de la nouvelle habitation, mais devenue trop vétuste pour être entretenue et gênante au plan environnemental.

Auxquels s'ajoutaient en grande quantité les petits édifices : gélinières, chambres à four, sans intérêt locatif voués à moyen terme à la démolition ou au mieux à une restauration outrageusement défigurante et des bâtiments publics auxquels on avait voulu donner un usage contemporain mais présentant une structure incompatible avec les normes en vigueur. L'étude de faisabilité du projet initial et la connaissance plus approfondie des bâtiments retenus plaida finalement en faveur du démontage des bâtiments.

Parmi les critères retenus pour la décision de transfert quelques-uns sont importants. Certains tiennent aux réticences à la restauration des propriétaires, de la population et des élus face à la perspective d'un classement éventuel du bâtiment après restauration.

D'autres sont d'ordre technique : dans le pan de bois, chaque pièce est liée aux voisines et contribue à la solidité de l'ensemble. Sa place dans l'édifice est presque toujours chronologique, c'est à dire que son remplacement éventuel ne peut être opéré qu'en démontant celles auxquelles elle est liée.

Le démontage permet aussi la découverte de tous les vices cachés, d'origine mécanique ou biologique. La conduite exhaustive de ce que nous appelons une étude archéologique permet de faire aujourd'hui une archéologie qu'on appellera préventive.

Par ailleurs l'Ecomusée ayant une vocation de conservation et d'animation, il semblait délicat et inadapté d'envisager la gestion et le gardiennage d'un site éclaté et imbriqué dans le domaine public.

La démarche a consisté à inventorier le bâti vernaculaire du Val-de-Saône, à définir un projet de musée de plein air où seraient rassemblés les bâtiments pouvant y présenter un intérêt, à définir des urgences et faire des choix. Il a fallu pour cela passer des conventions de cession avec les propriétaires, étudier le bâtiment choisi grâce à la consultation des archives publiques, notariales et privées, consulter l'iconographie disponible, enquêter auprès des derniers occupants et du voisinage, exécuter une campagne de relevés graphiques et de photographiques préalables, préparer le démontage. Procéder au démontage est une opération très importante dont dépend le succès de l'opération de transfert : il faut continuer les relevés graphiques et les photographies pour réaliser une monographie aussi complète que possible. Ce démontage qui présente l'inconvénient majeur de détruire irrémédiablement la construction doit être conduit avec la rigueur d'une fouille archéologique. Après démontage le bâtiment n'existe plus, il a disparu et nous ne disposons plus que des traces que nous avons pu emmagasiner.

Il a fallu encore définir le genre de restauration souhaitée : le bâtiment pouvant être monté à l'identique ou sous sa forme originelle restituée ; réparer la structure, et remonter avec soins en employant méthodes et matériaux traditionnels, à l'exclusion de certains artifices qui sont rendus obligatoires par la législation.

L'expérience vécue montre que dans la majorité des cas, le démontage est souhaitable pour favoriser une restauration satisfaisante avec ou sans transfert. Pour ce qui concerne le transfert, une maison, qui est née d'un terroir auquel elle se fonde, doit y demeurer.

*Suivent les photos et leur commentaire*



## **DOMINIQUE RIVIERE, conservateur de l'Ecomusée**

*Il présente les projets de l'établissement : la création d'un conservatoire du patrimoine bâti bressan et des opérations de transfert*

L'idée de sauvetage d'un certain nombre d'éléments significatifs du patrimoine bâti bressan est pour l'Ecomusée une idée ancienne. Elle a été avancée notamment en 1991 dans le cadre d'un rapport sur la protection et la mise en valeur du patrimoine vernaculaire architectural en Bourgogne fait par le Conseil Economique et Social Régional où le conservateur a été pendant plusieurs années rapporteur des questions culturelles. Les conclusions du rapport ont été reprises dès 1996, quand il s'est agit de mettre en place la politique de pays en Bresse bourguignonne.

Le projet est celui d'un conservatoire du patrimoine architectural de la Bresse bourguignonne. Ce conservatoire concerne l'ensemble du territoire de la Bresse bourguignonne et se propose de prendre en compte l'ensemble de l'architecture vernaculaire qui s'y trouve : un ensemble riche, important, diversifié, séduisant et aujourd'hui convoité.

Huit propositions, d'ordre pédagogique et promotionnel, ont été faites pour en favoriser l'émergence.

- La création d'un prix récompensant des actions remarquables en faveur de la protection vernaculaire, à l'image de ce que fait le Conseil Général depuis maintenant quelques années, au niveau du département de Saône-et-Loire.
- Une aide aux expositions thématiques de matériaux traditionnels et aux démonstrations montrant les techniques de fabrication utilisées, avec la participation de socio-professionnels. Un projet de ce type est initié par le Conseil Général de Saône-et-Loire sur Brancion.
- Une aide accrue aux chantiers de bénévoles, et une dotation en matériaux traditionnels pour en relancer la fabrication.
- Des incitations pour favoriser le retour aux plantations d'essences locales, chênes, charmilles, érables, etc... tilleuls, noisetiers, autour des maisons transférées, voire consolidées in situ.
- L'attribution aux artisans méritants et particulièrement performants d'un label de qualité : *La Bresse, l'art et le plaisir de restaurer*
- Une aide à la création, ou au développement, de centres destinés à l'accueil de classes patrimoine d'architecture ; dans des lieux significatifs pour permettre à des élèves mais aussi aux membres des chantiers et à des groupes divers (tels que les clubs du 3<sup>ème</sup> age) de découvrir un site, un monument, une façon d'y travailler et d'y vivre.
- Un développement des circuits montrant l'architecture, sur le modèle du circuit des moulins, moulins qui sont pour beaucoup abrités dans des maisons traditionnelles à pans de bois.

Quant à la mise en place effective de ce conservatoire du patrimoine architectural vernaculaire, elle suppose la conservation, le signalement, les visites in situ des bâtiments ruraux représentatifs de chaque terroir, en prenant pour référence le découpage cantonal.

On peut ainsi retenir une dizaine de bâtiments, en prenant des édifices de référence, qui en demeurant occupés en permanence et en activité, comme les moulins baptisés « musée chez l'habitant », offrirait la possibilité d'une visite complète de la région au contact des habitants. Ce dispositif permettrait aux occupants de percevoir un revenu supplémentaire, par la vente de productions aux visiteurs ou par quelques services apportés. Une solution peu coûteuse pour les collectivités, encourageante pour les propriétaires. En ouvrant les maisons au public, la Bresse créerait un original musée vivant de plein air, éclaté sur l'ensemble de son territoire.

La seconde initiative qui fait son chemin est un projet de transfert et de mise en valeur d'une très ancienne maison de Pierre-de-Bresse, située aujourd'hui derrière la grande rue. Il s'agit

probablement de la maison la plus ancienne du bourg, datant du début ou du milieu du 17<sup>ème</sup> siècle, et contemporaine du château reconstruit à la fin du 17<sup>e</sup> siècle. Avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France, cette maison pourrait être transférée dans le parc du château, hors perspective du château classé, dans l'actuel parc aux moutons. Il s'agit d'une « maison de maître », maison haute à poteaux rapprochés avec des tournisses pour maintenir ces poteaux verticaux. Le projet est de l'étudier et d'en faire à terme une maison des savoir-faire bressans. Trois fonctions pourraient lui être dévolues lors de son remontage : devenir un lieu de recherche et de collectage autour de la conservation des objets et des savoir-faire ; permettre une exposition des métiers qui ne sont pas présentés actuellement au public par manque de place ; devenir un lieu de transmission des savoirs par des démonstrations ou des stages (cuisson des aliments, confection d'outils en bois, charronnage). Cette maison pourrait constituer le point de départ du circuit de découverte de l'habitat traditionnel bressan. Ce dernier a déjà été amorcé par le repérage de 4 ou 5 bâtiments disponibles pour cet usage, et prêts pour une valorisation (office du tourisme, extension d'antenne)

**Intervention de la salle : Monsieur BERTRAND, administrateur du patrimoine Rhône-alpin, Maisons paysannes de France pour le département de l'Ain**

*A propos de l'habitat rural, l'intervention est une présentation d'un ouvrage que les cheminées sarrasines.*

Sur le transfert des maisons bressanes, l'Ain offre plusieurs exemples notamment à St Etienne-du-Bois où 3 maisons, des bâtiments de ferme et plus récemment une caronnière ont été transférées avec un maillotage du torchis pour pouvoir le transporter sans le détériorer. Dans la Bresse de l'Ain, cette pratique de transfert des maisons est une pratique ancienne qui impose aujourd'hui un permis de construire.

L'auteur présente son ouvrage et annonce une réédition de l'ouvrage de G.Jeanton.

Concernant l'habitat, l'ouvrage aborde les matériaux, l'évolution de la construction ancienne et puis les déplacements des maisons bressanes.

**MICHEL BOUILLOT, Maisons paysannes de France pour la Saône-et-Loire**

*Il évoque le rôle de l'Association et son témoignage porte sur ses expériences en Saône-et-Loire*

L'action de *Maisons paysannes* dans le département de Saône-et-Loire est modeste. L'association est présente à la commission des sites comme au collège régional du patrimoine, mais souffre aujourd'hui de la faiblesse du bénévolat, dans un département vaste et extrêmement diversifié. Ses initiatives visent à sensibiliser le public par des journées d'artisanat (à la belle saison) et des visites de l'existant, en lien avec des associations locales. Pour préserver l'habitat il faut des équipes compétentes, et des chantiers qui se relaient les uns les autres. On voit aujourd'hui remonter les cadoles dans le vignoble comme à Mancey. Quant au patrimoine bressan il faut souligner sa diversité et travailler à ce qu'il inspire encore l'imaginaire.

**JACQUES GARNIER, architecte, CAUE de Saône-et-Loire**

*L'intervention porte sur la construction actuelle dans une région où l'identité architecturale est forte. Elle évoque la multiplicité des acteurs et leur rôle et se poursuit par des exemples d'aménagement dans le cadre des « Cœurs de village »*

L'intervention en matière d'habitat se décline aujourd'hui sous des formes multiples : restaurations de maisons anciennes, reconstructions, constructions neuves, extensions urbaines, qui toutes modifient l'identité de la région. Le rôle des CAUE, organismes de conseils auprès des particuliers et des élus, réside dans le travail de sensibilisation et dans la mise à disposition d'éléments de réflexion pour favoriser la cohérence des démarches sur un territoire, comme la Bresse.

L'aménagement, la construction, l'urbanisme qui modifient les paysages, et interviennent aussi dans la construction traditionnelle, relèvent d'interventions multiples, qui peuvent être conflictuelles. Ces acteurs sont d'abord l'Etat et la région qui interviennent au niveau de l'aménagement du territoire, en définissent des grandes politiques et des orientations d'aménagement pour assurer la cohérence du territoire. Mais il y a aussi des acteurs locaux de l'aménagement : les communes et les communautés de communes qui ont un pouvoir de décision et peuvent agir directement sur la construction

Les professionnels de l'aménagement, les urbanistes, les ingénieurs, les architectes, les paysagistes, interviennent dans le cadre de ces politiques d'aménagement des communes ou de l'Etat. Quant aux organismes de conseils (les CAUE, la DIL, le CDHAR, le Service Départemental de l'Architecture), ils sensibilisent et conseillent, mais n'ont pas de pouvoir de décision.

Il existe aussi des organismes de contrôle qui interviennent par le biais des permis de construire, des actions sur l'assainissement, ou de la protection du patrimoine. Enfin les maîtres d'ouvrages sont multiples : collectivités publiques, particuliers, organismes HLM, et interviennent quotidiennement sur le territoire. Les concepteurs et les maîtres d'œuvre interviennent au niveau de la construction, étudient les projets et organisent leur réalisation (architectes, paysagistes, ingénieurs) et l'entrepreneur réalise la construction.

*Présentation de l'opération « Cœur de Village »* qui a rencontré beaucoup d'engouement de la part des communes et qui aide les communes à restaurer des bâtiments anciens.

C'est un travail mené au niveau local, dans lequel les élus ont une grosse responsabilité. Il débute par une étude obligatoire qui permet à la commune de réfléchir sur son développement. Les actions sur l'espace public et sur le patrimoine sont financées par la région. Elles reposent sur des critères architecturaux et le respect des traditions architecturales qui font la diversité des paysages bourguignons. Actuellement les opérations « Cœur de Village », ont pour principal objectif de remettre en valeur des bâtiments anciens à usage locatif. Elles ont aussi pour objectif de revitaliser le bourg. En Bresse, 13 opérations sont en cours d'étude et 28 opérations en convention, et en Saône-et-Loire, 105 opérations sont ouvertes depuis 1999.

Le rôle des CAUE est de préparer les communes à ces actions en aidant à la réflexion, et en essayant de cibler des objectifs. En essayant aussi de consulter des bureaux d'études qui vont ensuite réfléchir plus précisément au développement du village et à son fonctionnement. Le rôle est aussi d'essayer de sensibiliser les particuliers sur la façon de construire et d'intervenir sur l'habitat ancien, notamment en diffusant des documents pour qu'il y ait le moins possible de contradictions entre l'ancien et le présent, et en montrant des exemples à ne pas suivre.

En matière de construction neuve, on constate en Bresse une tendance aussi bien à la DDE qu'au service départemental de l'architecture, à essayer de fondre l'architecture contemporaine dans les formes traditionnelles de l'architecture bressane, au moins ce qu'elles ont de plus fort (les volumétries, les débords de toits, les galeries etc...). On peut cependant regretter la faible inventivité dans la construction des maisons neuves.

Les conseils portent aussi sur l'implantation : éviter de créer des talus, disposer les pièces de séjour par rapport à une logique à la fois géographique, climatique ; respecter l'environnement, s'adapter au contexte notamment par le sens d'orientation des façades et pour les ouvertures respecter les ordonnancements, les proportions, les formes, comme les

matières et les couleurs. Les aménagements paysagers sont également très importants, pour intégrer l'habitat aux paysages (haies trop hautes ou trop fermées).

**Nicole SINGIER, architecte, CAUE de l'Ain**

*L'intervention prolonge la précédente, elle expose le rôle du CAUE de l'Ain, dans le cadre de la politique des contrats globaux de développement menée en Rhône-Alpes.*

C'est dans ce cadre que le syndicat mixte Bresse-Revermont, Val de Saône qui regroupe 85 communes a passé auprès du CAUE une commande pour réfléchir sur la pertinence « d'un paysage en Bresse ».

Le travail a été mené à travers la production d'un ensemble de documents et les premiers documents d'analyse sont des documents cartographiques qui prennent en compte des données sur le relief, sur les boisements, sur l'habitat, sur la répartition de l'habitat. Le croisement permet de reconstituer les logiques anciennes d'implantation : il y a des cotes sous lesquelles l'habitat ne descend pas parce qu'il a les pieds dans l'eau. Chose très intéressante quand on parle de construction neuve.

A partir de ces analyses, une charte a été rédigée qui prend en compte : la trame des villages et des bourgs, donc toutes les questions de vitalisation du territoire ; l'identité et le patrimoine ; l'eau et les rivières omniprésentes mais dont on n'arrive pas à tirer quelque chose de visible et de sensible ; les milieux naturels qui sont extrêmement rares (un étang, une tourbière, les berges de la Saône) ; le réseau de découverte des routes et des chemins ; enfin tout ce qui concerne la tradition, les savoir-faire et les métiers.

C'est cet ensemble d'articles qui a été repris par les élus bressans, après beaucoup de cessions de formations d'élus, de visites et de rencontres et un travail de mobilisation important. Ce travail est prolongé par une exposition et une petite brochure destinées à montrer comment ce patrimoine peut être utile dans la vie quotidienne des bressans.

Ce travail d'exposition et de sensibilisation a été effectué à travers d'autres expositions comme celle sur le bocage acquise par le musée de Pont de Vaux

Suivront des fiches conseil pour l'architecture, et un travail avec les communes pour qu'à l'avenir chaque commune puisse au moins une fois montrer une opération de valorisation de patrimoine.

**Conclusion : ISAC CHIVA**

« Après une journée si riche, si dense, si variée, il me semble que la conclusion est à la fois difficile à tirer, et à proposer. J'ai été frappé précisément par cette pression psychologique qui a conduit à mettre sur la table des faits, des interrogations, des remarques en tout genre. Ce qui m'a frappé aussi, c'est le nombre de trajectoires que cette discussion a suivi ; on est allé de la reconstruction à la protection, de l'archaïsme à la modernité, de la maison à l'architecture, de l'architecture au paysage, du paysage à l'environnement bien entendu, et de la longue durée à l'observation du changement en cours qui est très probablement beaucoup plus prégnant, beaucoup plus intense, beaucoup plus rapide que nous le pensons.

On a survolé aussi les échelles allant de la région à la cour de ferme. Et ma conclusion sera que l'on ne conclut pas, lorsqu'on débute. Vous débutez un sacré chantier ici, qui ne sort pas de rien, qui a été précédé par des réflexions sur l'amont, c'est à dire sur la nature des caractéristiques de la Bresse, des pays qui la constituent et des frontières qui la délimitent ou qui la traversent. On ne résume pas le vivant, on souhaite qu'il se prolonge et c'est le meilleur, et le plus chaleureux souhait que je forme ce soir.

Le vivant de cette journée, c'est le vivant d'un début. Des choses existent : bien entendu, des hommes, des travaux, des documents, et une pression du vivant. Il vous faut tout simplement, changer d'échelle, trouver l'échelle d'intervention, l'échelle de réflexion commune, des combinaisons et renouveler les finalités. Le fait que vous ayez rassemblé des gens du document, des gens du passé lointain, des gens de l'intervention sur l'actualité, des praticiens, des artisans et des concepteurs me fait penser que vous tenez la formule magique et qu'il ne faut pas la lâcher.

Cette région a, me semble-t-il, sur la carte de France un rôle stratégique. Ce petit livre [*Pays et frontières culturelles en Bresse*] le démontre admirablement, y compris en matière d'habitat, peut être surtout en matière d'habitat. J'ai relevé dans des auteurs déjà anciens, le fait qu'on avait ici, dès le XVIe, le XVIIe, et le XVIIIe siècle, transporté des maisons entières, comme ailleurs en Europe. C'est important, parce que ça nous conduit à couper un lien avec l'idée d'immobilité de la maison : en fait cette maison vit dans le temps, vit dans l'espace et l'exemple nous en a été donné avec les musées de maisons. Mais ça n'est non plus pas tout à fait un hasard, alors que la France n'est pas un pays de musée de plein air, si c'est dans l'Est et en particulier ici, que l'on a vu dans les dernières 20 années, les réalisations intéressantes et importantes. Je crois que cette mobilisation du bâti, ce pétrissage du bâti s'inscrit dans une tradition ancienne de la construction mobile. La construction sur l'eau me semble tenir compte de cette affaire.

Le potentiel humain qui s'est trouvé aujourd'hui mobilisé ici me semble une chose étonnante, par la variété des formations et la communauté des intérêts et vous avez là un atout à valoriser. Intérêt, curiosité, action, varient et ont pris des formes différentes, mais convergent. Il me semble qu'il est capital pour la suite de ce qui a commencé aujourd'hui de ne pas dissocier les formes de savoir-faire, on l'a dit et il faut le redire, de ne pas dissocier le passé de ce qui est actuel et de l'avenir, sachant que l'avenir n'est pas toujours et nécessairement prévisible et définissable. Comment construire, comment aménager, comment surtout développer à un moment, à une période, où les gens sont intéressés à la fois par le legs du passé et par leur devenir actuel, leur mobilité, leur projection vers l'avenir. Comment faire, en sorte, que quelque chose relie la notion classique de patrimoine acquis du passé à la notion vraie du patrimoine, c'est à dire des biens qui existent et dont on ne sait pas à quoi ils pourront et comment ils pourront servir, être utilisés dans l'avenir. Donc ce n'est pas une conclusion que je propose, c'est une constatation heureuse, et je vous souhaite bonne continuation ».